



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des Etablissements
d'Enseignement Privés
DEEP 1

Opérations collectives

Affaire suivie par
Benjamin LELEU
Téléphone
01 57 02 63 22
Mél
benjamin.leleu@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

-Vu le code de l'éducation ;

-Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel;

-Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

-Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

-Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

-Vu les propositions du jury académique du 1^{er} juillet 2020,

Arrête

Article 1 :

Après délibération du jury académique, accèdent à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, les maîtres(ses) contractuel(le)s des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat, dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter du 1^{er} septembre 2020, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 2 juillet 2020

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

ANNEXE

Jury académique des professeurs de lycée professionnel stagiaires - session de juin 2020

Maîtres(ses) contractuel(le)s des établissements d'enseignement privés accédant à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille	Discipline	Secteur	Année concours
MADAME	SARAH	CHAUVIN	PROVOST	SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES	PRIVÉ	2019
MADAME	HELENE	GODARD	GODARD	LETTRES-HISTOIRE-GÉOGRAPHIE	PRIVÉ	2019
MONSIEUR	MOHAMED	LAMRANI-ALAOUI	LAMRANI-ALAOUI	MATHÉMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES	PRIVÉ	2019
MADAME	AXELLE	MOCIK	MOCIK	SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES	PRIVÉ	2019
MADAME	JULIE	SCAL	MARTEL	ARTS APPLIQUÉS	PRIVÉ	2019
MADAME	YASMINA	YAHIA	YAHIA	LETTRES-HISTOIRE-GÉOGRAPHIE	PRIVÉ	2019